

## Questions orales

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

## LA MISE EN GARDE DES PILOTES CONCERNANT LE SURVOL DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je pose-rais ma question au secrétaire parlementaire. L'Association des pilotes de ligne du Canada a affiché un avis sur tous les tableaux d'affichage destinés aux pilotes dans les aéroports canadiens. En bref, on y dit ceci:

Vu la situation critique qui existe dans la région de contrôle du trafic aérien de Montréal, situation dont le gouvernement fédéral semble incapable de venir à bout, l'Association des pilotes de ligne du Canada a ordonné à ses 3,000 membres de faire preuve de la plus grande prudence en approchant de la province de Québec ou en la survolant.

Le secrétaire parlementaire demanderait-il au ministre d'essayer de savoir pourquoi un avis pareil a été affiché et si c'est à cause de l'introduction par le gouvernement du bilinguisme dans le contrôle du trafic aérien?

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas certains sous-entendus dans la question du député, mais j'essaierai volontiers de voir pourquoi l'association a cru nécessaire d'afficher un avis pareil.

\* \* \*

## LES PÊCHERIES

## L'OCTROI DE PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD—LE NOUVEAU RÈGLEMENT ET LES POURVOIS EN APPEL

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêcheries, pour que nos homards ne meurent pas de vieillesse. Dirait-il à la Chambre si les directives destinées à la Commission d'appel au sujet du programme d'émission de permis cette année sont prêtes? Sinon comme la saison doit commencer dans les districts 5 et 7 b), envisagerait-il de retarder d'un an la mise en œuvre du programme jusqu'à ce que les appels puissent être examinés et réglés?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)):** Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier le dernier détail. Les directives sont assurément entre les mains de la Commission d'appel et certaines commissions fonctionnent déjà. Certains cas ont déjà été étudiés et des pêcheurs se sont fait dire que leur permis ne serait pas enlevé et leur serait retourné ou émis. Pour ce qui est du retard, je devrai en étudier les répercussions dans d'autres régions, mais je pense que le programme fonctionne aussi bien qu'on peut s'y attendre dans les circonstances.

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

## LE NORD CANADIEN

## L'ANNONCE DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DANS LE GRAND NORD

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Une réponse que le ministre a donnée au comité le 2 mars a porté des membres du comité à croire que le règlement concernant le pétrole et le gaz serait annoncé au début du printemps. D'après un article du *Globe and Mail*, qui s'inspire probablement d'un entretien avec le ministre, le règlement ne sera pas prêt avant l'automne, au plus tôt. Aussi, le ministre peut-il dire quand au juste le règlement sera annoncé?

● (1150)

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, il y a du vrai dans les deux aspects de la question. Nous comptons annoncer le règlement au printemps, c'est-à-dire dans quatre ou six semaines, mais il nous sera difficile de préparer la mesure à temps pour la présenter à l'automne. Il y a du vrai dans les deux éléments de la question.

**M. Neil:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le règlement relatif au pétrole et au gaz a été suspendu il y a six ou sept ans; de plus, il importe pour l'avenir de la prospection pétrolière et gazière au nord du 60<sup>e</sup> parallèle d'édicter un nouveau règlement. Aussi, le ministre peut-il dire pourquoi on a attendu six ou sept ans avant d'en établir un?

**M. Buchanan:** Monsieur l'Orateur, la question a été longuement débattue et elle a été soulevée au comité. Conscients de l'inquiétude qui existe; nous avons reconstruit des représentants de l'industrie et nous espérons pouvoir présenter le règlement d'ici à quatre ou six semaines.

\* \* \*

## LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX

## PENTICTON (C.-B.)—LES ANOMALIES DANS LES COÛTS DE LOCATION À BAIL

**M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics concernant sa réponse à ma question au *Feuilleton*. Dans sa réponse d'hier, le ministre a signalé que le gouvernement avait loué un immeuble à Penticton au prix de \$6,500 par an. Comme le ministre de la Main-d'œuvre a quitté cet immeuble juste avant de signer ce bail et que, le 1<sup>er</sup> mai 1971, le même ministère a signé un autre bail dans le même immeuble à un prix de \$41,186.23, le ministre des Travaux publics peut-il expliquer cet écart?

**L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je pense avoir bien précisé dans ma réponse à la question que le bail, qui avait expiré, s'appliquait à des locaux relativement exigus. Par la suite, le ministère de la Main-d'œuvre a occupé de bien plus grands locaux.